

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ETUDES NEERLANDAISES  
80, rue Vaneau - F 75007 Paris

Paris, date de la poste

Madame, Monsieur,

Membre, comme vous, de la Chambre de Commerce Franco-Néerlandaise, nous prenons la liberté de vous adresser ce courrier en espérant que vous voudrez bien lui apporter une bienveillante attention.

Notre association cherche à promouvoir et à améliorer les relations franco-néerlandaises par le biais du développement de l'étude en France de la langue de vingt millions de nos voisins. Il nous a paru souhaitable d'évaluer assez précisément les fonctions et le rôle du néerlandais dans les échanges que des entreprises telles que la vôtre entretiennent avec les milieux industriels et commerciaux des Pays-Bas et de Belgique flamande.

Nous ne doutons pas que, bien souvent, la langue de ces échanges soit le français ou l'anglais, voire l'allemand, faute bien souvent de disposer en France de personnels connaissant le néerlandais. Dans bien des cas, pourtant, le néerlandais constitue un moyen d'expression utilisé et, sinon, une langue que l'on souhaiterait pouvoir employer s'il existait les moyens de l'apprendre.

Vous m'obligeriez grandement en acceptant de répondre au questionnaire ci-joint qui ne vous prendra que quelques minutes. Il va de soi que les renseignements que vous voudrez bien nous fournir seront utilisés uniquement dans le cadre de cette recherche. Je me ferai, en outre, un plaisir de vous communiquer, si vous le souhaitez, les résultats chiffrés de ce sondage.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Pierre van DETH  
secrétaire général

Q U E S T I O N N A I R E

CONCERNANT LES BESOINS ACTUELS ET/OU POTENTIELS  
DE CONNAISSANCE DE LA LANGUE NEERLANDAISE  
dans les entreprises françaises entretenant des relations  
d'affaires avec les pays néerlandophones

Raison sociale de l'entreprise \_\_\_\_\_

Sigle ou dénomination usuelle : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Année de création : \_\_\_\_\_

Effectifs salariés : \_\_\_\_\_

Votre entreprise est-elle une filiale d'une société flamande ou néerlandaise ?  OUI  NON

Votre entreprise a-t-elle une filiale en Flandre ou aux Pays-Bas ?  OUI  NON

Si vous vous trouvez dans l'un de ces deux cas, les relations se font-elles en néerlandais ?  OUI  NON

Votre entreprise appartient-elle à un groupe plus important ?  OUI  NON

Si la langue néerlandaise est déjà employée dans votre entreprise, dans quels services l'est-elle ?

\_\_\_\_\_

Si la langue néerlandaise n'est pas employée dans votre entreprise, dans quels services devrait-elle l'être selon vous ?

\_\_\_\_\_

Combien de personnes vous semblent être concernées par cette question ? \_\_\_\_\_

Si la langue néerlandaise est employée dans votre entreprise, est-ce :

- pour la correspondance
  - au cours des entretiens téléphoniques
  - pour la lecture de la documentation
  - lors des relations commerciales
  - en d'autres occasions : lesquelles? \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Bram BUIJZE

L'ENSEIGNEMENT EXTRA-SCOLAIRE DU NEERLANDAIS  
DANS LA REGION PARISIENNE

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ETUDES NEERLANDAISES

PARIS - 1985

9

30

## SOMMAIRE

Avant-propos	1
Historique de cette étude	2
Plan de l'enquête	4
Méthode de travail	6
L'enseignement extra-scolaire: de quoi s'agit-il?	8
L'enseignement extra-scolaire du néerlandais à Paris	10
- L'Institut Néerlandais	10
- L'Ambassade de Belgique - Fondation Biermans-Lapôtre	10
- Les cours de Madame de Burnchurch	13
- Conclusions	16
- Les écoles privées de langues	17
Pourquoi les Français apprennent-ils le néerlandais?	22
L'attitude du gouvernement français à l'égard de l'enseignement des langues étrangères	25
Conclusions et recommandations	27

AVANT-PROPOS

Ce rapport fait suite à une enquête visant à établir le point de la situation actuelle et à étudier les possibilités de développement de l'enseignement extra-scolaire du néerlandais à Paris et dans la région parisienne.

Les informations recueillies manifestent l'importance de cet enseignement et apportent d'utiles indications sur les motivations qui conduisent les élèves à apprendre le néerlandais. Nous avons aussi tenté d'examiner les possibilités d'introduire cet enseignement au sein même de certaines entreprises et les moyens de susciter un intérêt plus marqué pour la langue néerlandaise.

Compte-tenu des limites de temps et de personnel, nous ne prétendons pas apporter une information parfaitement exhaustive sur les sujets abordés. Il pourrait donc être envisagé, ainsi que nous le suggérons dans nos recommandations, de procéder ultérieurement à des études complémentaires. Déjà, cependant, nous avons pu dégager un certain nombre de conclusions qui, nous semble-t-il, peuvent être prises en compte pour un plan d'action.

Paris, août 1984

drs. B. BUIJZE

### HISTORIQUE DE CETTE ETUDE

Le neuf septembre 1980, le Royaume de Belgique et celui des Pays-Bas se sont engagés dans un traité d'alliance dit : "Union linguistique néerlandaise". L'un des objectifs de cette union est de "favoriser l'étude de la langue, la connaissance de sa littérature, et de les propager à l'étranger" (art. 3 d.)

Les deux parties se sont engagées à "mener une politique commune de la langue et de la littérature néerlandaises dans le contexte international, et plus particulièrement dans celui de la Communauté Européenne" (art. 4 f.).

Elles se proposent aussi, chaque fois qu'il leur semblera nécessaire, d'organiser et de favoriser l'enseignement de la langue, de la littérature, de la culture et de l'histoire néerlandaises à l'étranger (art. 5 f.).

Le souci de situer l'action de l'Union dans le contexte européen, que l'on voit indiqué au paragraphe 4 f, fait écho à la Recommandation 814(1977) qui fut votée lors de la 29° session ordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et qui stipule, entre autres, que "la connaissance des langues n'est pas seulement indispensable pour la communication et les échanges entre Européens, mais qu'elle doit aussi contribuer à favoriser la compréhension réciproque des valeurs culturelles".

Il fut d'ailleurs souligné, en une autre occasion, combien l'esprit de coopération et d'entente mutuelle va de pair avec le désir des pays partenaires d'inclure dans leurs programmes d'enseignement la connaissance des diverses langues parlées au sein de cette communauté (cf. colloque "Langues et coopération européenne", Strasbourg, 1979).

Accueillant donc une proposition présentée par l'Association pour le développement des études néerlandaises en France, le

Comité des Ministres de l'Union a décidé, le 13 janvier 1983, d'allouer un subside pour la réalisation d'une enquête portant sur la situation actuelle et sur les possibilités de développement de l'enseignement extra-scolaire du néerlandais dans la région parisienne. Il s'agissait notamment de sonder chez les jeunes dirigeants, les cadres travaillant dans les entreprises commerciales ou industrielles, dans les banques, dans les administrations internationales, etc., la nature et l'étendue des besoins quant à une connaissance, même succincte, de la langue et de la culture néerlandaises. Il était prévu que cette étude serait conduite de mai à décembre 1983. Elle fut confiée au drs. A. BUIJZE qui devint collaborateur de l'Institut Néerlandais de Paris à partir du 16 mai 1983.

### PLAN DE L'ENQUETE

Puisque cette enquête avait principalement pour objet d'évaluer l'importance que l'on pouvait accorder à la connaissance du néerlandais dans les entreprises de la région parisienne, la première étape de notre travail a consisté à interroger les stagiaires qui suivaient à l'époque des cours de néerlandais et à répertorier, sous formes de tableaux, leurs motivations. Nous avons été ainsi amenés à établir une comparaison entre le nombre des élèves qui étudient le néerlandais pour des raisons privées (contexte familial, amis néerlandais, etc.) et celui des stagiaires dont la motivation relève du domaine professionnel (possibilités de carrières, travail en coopération dans un pays néerlandophone).

La question se posait alors de savoir s'il existait des corrélations entre les motivations des stagiaires et le choix de l'organisme auquel ils s'étaient adressés pour leur apprentissage de la langue. Plus précisément encore, pouvait-on établir un rapport entre les besoins exprimés, les objectifs envisagés et le choix de l'organisme de formation? Dans l'hypothèse où un tel rapport existerait, il resterait à se poser la question de sa légitimité et, éventuellement, celle d'une action tendant à établir une meilleure adéquation entre les capacités des organismes et l'image qu'ils ont dans l'esprit du public.

Compte-tenu de tous ces éléments, l'enquête a été conçue de la façon suivante :

- a. Etablissement de l'inventaire des organismes de formation, des enseignants et des matériels d'enseignement;
- b. Etude des profils des élèves actuels et potentiels;
- c. Analyse des motivations d'apprentissage des élèves actuels;
- d. Point sur les relations économiques entre la France (l'Ile-de-France plus particulièrement) et les pays néerlandophones;

- e. Examen de l'attitude du gouvernement français à l'égard de l'enseignement des langues modernes et, notamment, du néerlandais;
- f. Propositions pour le développement de l'enseignement du néerlandais hors système scolaire, à Paris et dans la région parisienne;
- g. Propositions d'action commune des trois pays concernés : France, Belgique et Pays-Bas.

L'enquête a été effectivement réalisée selon ce plan. Nous exposerons, au chapitre suivant, la méthode de travail qui a été appliquée.

#### METHODE DE TRAVAIL

1. Sur la base des informations déjà disponibles et de celles qui furent obtenues par enquête auprès des écoles privées de langues, il fut établi un répertoire des organismes et des professeurs indépendants qui dispensent un enseignement de néerlandais. Le tableau n'est pourtant pas absolument exhaustif car nous manquons de renseignement sur quelques initiatives privées venant de Néerlandais qui vivent en France et y donnent des cours particuliers. On ne connaît pas non plus exactement le pourcentage de Français qui, travaillant en coopération aux Pays-Bas ou en Flandre, n'ont bénéficié que d'une formation linguistique "accélérée" sur place. On ne voit pas comment on pourrait jamais canaliser et maîtriser les initiatives d'enseignement prises par des particuliers sans référence à quelque institution que ce soit. En revanche, on peut considérer que ceux qui ont dû apprendre quelques éléments de néerlandais dans le cadre même de leur travail constituent une population potentielle des cours dispensés à Paris. Dans bien des cas, en effet, il semble que ces personnes n'aient pas été informées des possibilités qui leur étaient offertes d'apprendre le néerlandais en France, de manière à la fois rapide et efficace.
2. L'enquête auprès des élèves actuels a porté sur les élèves de Madame de Burnchurch et sur ceux de l'Ambassade de Belgique de l'année scolaire 1982-1983. Il a été pratiquement impossible, en revanche, d'obtenir des renseignements équivalents concernant les élèves des écoles privées.  
Les renseignements d'ordre personnel concernent : le sexe, l'âge, la profession, l'état-civil et la formation.

3. Notre enquête a également porté sur les motivations de ces mêmes élèves. Ce n'est qu'exceptionnellement que nous avons pu recueillir des informations sur ce sujet dans le public des écoles privées.
4. Quant à l'étude des relations économiques entre l'Ile-de-France et les pays de langue néerlandaise, elle a été effectuée à partir des informations qui nous ont été fournies par la Chambre de Commerce franco-néerlandaise et par la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise à Paris.

### L'ENSEIGNEMENT EXTRA-SCOLAIRE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Notre enquête porte sur l'enseignement extra-scolaire du néerlandais, et ceci dans une seule région de France : la région parisienne. Mais sans doute est-il important de définir précisément le terme "extra-scolaire".

Le concept est étroitement lié à celui de "formation permanente". L'objectif est, en effet, de mettre en place un système d'enseignement susceptible d'offrir à chaque individu la possibilité de poursuivre ou de compléter ses études à quelque moment qu'il le veuille. Il ne semble pas que cet idéal ait été atteint ni qu'un tel système éducatif existe pleinement : pour l'essentiel, l'enseignement et la formation continuent d'être reçus au travers du système traditionnel : école primaire, enseignement secondaire, enseignement professionnel supérieur, université, etc. Achever ses études secondaires ou supérieures revient encore, le plus souvent, à arrêter toute espèce de formation.

Cependant, la France a conduit un effort très important pour modifier cet état de chose, à la faveur notamment de la loi sur la formation permanente qui remonte à 1971. L'évolution rapide des technologies aussi bien que les mutations socio-culturelles qui caractérisent notre époque militent en faveur de cette approche. De plus en plus, les adultes devront considérer leur profession comme aussi leur lieu d'habitation comme des données éminemment instables et auront à acquérir des qualifications professionnelles différentes de celles que leur avait fournies leur formation initiale. L'acquisition d'une ou de plusieurs langues étrangères peut s'intégrer à cette nécessité.

Le nombre des instituts de formation pour adultes a donc

considérablement augmenté au long des dix à quinze dernières années, de même que l'intérêt pour les stages proposés.

Par enseignement extra-scolaire, nous entendons par conséquent dans cette enquête :

- a) un enseignement qui n'est pas dispensé dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur;
- b) un enseignement qui intéresse la formation permanente.

Selon cette définition, le néerlandais est enseigné à Paris et dans la région parisienne par les organismes et les personnes suivants :

1. L'Institut Néerlandais,
2. L'Ambassade de Belgique et la Fondation Biermans-Lapôtre,
3. Madame de Burnchurch,
4. Un certain nombre d'écoles privées de langues :
  - . Cours Audiovisuel
  - . Cétradel
  - . Anima Formation
  - . Club international audiovisuel
  - . Glossa - Institut français de langues vivantes
  - . Kiron Langues
  - . Language Power
  - . Language Studies
  - . Swann Formation
  - . Totale Formation
  - . Unilangues
  - . Télé Langues
  - . Berlitz
5. Des instituts d'enseignement par correspondance ou en autodidaxie :
  - . Linguaphone
  - . Assimil
  - . Cours de Télé-Enseignement
  - . Médiathèque du Centre Georges-Pompidou.

### L'ENSEIGNEMENT EXTRA-SCOLAIRE DU NÉERLANDAIS A PARIS

La plupart des données rapportées dans ce chapitre se rapportent à l'année scolaire 1982-1983. Cependant, celles qui concernent l'Institut Néerlandais sont plus récentes, puisque les cours de cet Institut n'ont commencé qu'en janvier 1984.

#### L'Institut Néerlandais.

Centre culturel des Pays-Bas à Paris, l'Institut Néerlandais a inauguré ses stages de langue le 1<sup>o</sup> janvier 1984. Auparavant, des cours pour adultes étaient proposés dans le cadre de l'Institut Néerlandais qui étaient organisés et fournis par Madame de Burnchurch.

En janvier 1984, trente-neuf personnes se sont inscrites au cours pour débutants. Le tarif par cours (de 45 minutes) et par personne était de 25 F. L'Institut répond aussi à la demande de cours particuliers qui provient généralement de personnes se trouvant dans l'obligation d'apprendre rapidement le néerlandais, dans la perspective d'un départ pour un pays néerlandophone. Ces cours particuliers sont proposés au tarif de cent francs par séance.

Il faut enfin mentionner des cours pour enfants. Il s'agit en général d'enfants dont les parents parlent le néerlandais et qui doivent passer un examen de cette langue dans le cadre d'un baccalauréat français ou international. L'Institut a suivi les études de quatre de ces enfants en 1984.

#### L'Ambassade de Belgique - Fondation Biermans-Lapôte.

Depuis de nombreuses années, l'Ambassade de Belgique organise des cours de néerlandais pour adultes. Autrefois donnés

dans les locaux mêmes de l'Ambassade, ils ont maintenant lieu à la "Fondation Biermans-Lapôte", la maison belge de la Cité Universitaire Internationale qui se situe au Sud de Paris. Le programme proposé chaque année s'échelonne sur trois niveaux : débutants en première année, cours moyen en deuxième année et conversation en troisième année. Les cours de première et deuxième année sont assurés par Madame Christine Lagnel, ceux de troisième année par Monsieur Henri van Zeveren, directeur de la fondation Biermans-Lapôte.

Ces cours sont ouverts à tous publics, sans considération de nationalité ni de profession. Ils sont gratuits. Y participent une cinquantaine de stagiaires par an.

Nous avons pu effectuer une enquête de motivation et d'identification parmi les stagiaires de l'année scolaire 1982-83. Sur les 62 formulaires expédiés, 32 nous ont été retournés remplis dont 17 (soit 53 %) par des hommes et 15 par des femmes.

Tableau n° 1  
Répartition par classes d'âges

	hommes	femmes	Total
15-24 ans	5	10	15
25-34 ans	6	4	10
35-45 ans	4	-	4
Totaux	15	14	29

Il s'agit, comme on voit, d'un public jeune, la moitié des interviewés ayant moins de 25 ans et un tiers ayant entre 25 et 35 ans.

Dans l'idée que le mariage pouvait intervenir dans la décision d'apprendre le néerlandais - au cas où le conjoint serait de langue néerlandaise - l'enquête comprenait une question sur la situation d'état-civil des stagiaires. Dans la suite de cette enquête, il apparut que cette question devait être formulée de façon plus explicite.

Tableau N° 2  
Etat-civil des élèves

	mariés		célib.		divorcés		total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
15-24 ans	1	1	4	9	-	-	5	10
25-34 ans	4	-	2	4	-	-	6	4
35-44 ans	1	-	2	-	1	-	4	-
45-55 ans	2	-	-	1	-	-	2	1
Totaux	8	1	8	14	1	-	17	15

En ce qui concerne la profession des personnes interrogées, il apparaît qu'une minorité d'entre elles sont des étudiants, en dépit du fait que les cours soient donnés à la Cité Universitaire de Paris. 60 % de la classe d'âge 15-25 ans, tant hommes que femmes, sont étudiants, mais on ne trouve aucun étudiant dans les autres classes d'âge. Pour faciliter la lecture du tableau suivant, nous avons regroupé les professions en trois catégories principales : technique, commercial, administration, et nous avons ajouté une catégorie de divers qui correspond principalement aux professions libérales : médecins, traducteurs, architectes, etc.

Tableau N° 3  
Répartition par catégories professionnelles

	étudiants		technique		commerce		admin.		divers	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
15-24 ans	6	3	2	1	-	1	1	-	1	-
25-34 ans	-	-	-	2	-	1	1	-	3	3
35-44 ans	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2
45-55 ans	-	-	-	-	-	2	1	-	-	-
Totaux	6	3	2	3	0	5	3	1	4	5

Pour évaluer la répartition des niveaux de formation, les intéressés étaient invités à se situer dans l'une des quatre catégories suivantes : primaire, secondaire, baccalauréat et supérieur. Le tableau suivant montre que la majorité des stagiaires possède un niveau de formation supérieur.

Tableau N° 4  
Niveaux de formation

	primaire		secondaire		baccal.		supérieur	
	H	F	H	F	H	F	H	F
15-24 ans	-	-	1	2	2	-	7	3
25-34 ans	-	-	-	1	1	-	3	5
35-44 ans	-	-	-	1	-	-	-	3
45-55 ans	-	-	1	-	-	-	-	2
Totaux	-	-	2	4	3	-	10	13

Les cours de Madame de Burnchurch.

Avant l'inauguration, par l'Institut Néerlandais, de son propre programme de cours, Madame Maja de Burnchurch assurait à l'Institut des cours de néerlandais créés à son initiative. L'Institut Néerlandais l'avait aidée en mettant à sa disposition une salle, du matériel et diverses autres facilités. Madame de Burnchurch était payée par les redevances des stagiaires et cette rémunération était complétée, en tant que de besoin, par le Ministère de l'Enseignement et des Sciences des Pays-Bas. En règle générale, Madame de Burnchurch donnait quinze leçons d'une heure et demie par semaine : six cours de débutants, cinq de deuxième année, deux de troisième année, un de quatrième année et un de cinquième année. Le nombre des élèves participants variait de dix à douze personnes pour les cours de première année jusqu'à quatre personnes pour ceux de cinquième année. En tout état de

cause, aucun cours ne pouvait accueillir plus de quatorze élèves. Chaque élève, quelque soit l'effectif du cours, payait 200 F pour quatre séances par mois. Outre ces cours collectifs, Madame de Burnchurch donnait, si besoin était, des cours particuliers à des étudiants et à des chercheurs qui avaient un besoin impératif du néerlandais pour leurs études. En revanche, elle ne donnait pas suite aux demandes de cours particuliers intensifs (cours accélérés) qui pouvaient lui être adressées. Pendant l'année scolaire 1982-1983, une centaine d'élèves environ suivirent les cours de Madame de Burnchurch. Les cours étaient tous organisés sur la base d'une durée annuelle.

Nous avons réalisé auprès des élèves de Madame de Burnchurch la même enquête que celle effectuée auprès des stagiaires de l'Ambassade de Belgique. Les questionnaires furent envoyés à 98 personnes ayant suivi les cours de l'année 1982-83, et nous reçûmes 52 réponses dont 17 (32,6%) venant d'hommes et 35 (67,4%) de femmes.

Tableau N° 5  
Répartition par classes d'âges

	hommes	femmes	total
15-24 ans	4	6	10
25-34 ans	5	22	27
35-44 ans	5	5	10
45-54 ans	1	1	2
plus de 54 ans	2	1	3
Totaux	17	35	52

Plus de la moitié des stagiaires appartient à la classe d'âge allant de 25 à 34 ans. Les moins de 24 ans et les personnes de 35 à 44 ans représentent chacun 20 % des interviewés. Il est intéressant de noter la très forte proportion de femmes entre 25 et 34 ans qui représentent 63 % des femmes interrogées.

Tableau N° 6  
Etat-civil des élèves

	mariés		célibataires		divorcés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
15-24 ans	-	2	4	4	-	-	4	6
25-34 ans	1	11	4	9	-	2	5	22
35-44 ans	2	3	2	1	1	1	5	5
45-54 ans	-	1	1	-	-	-	1	1
> 54 ans	2	-	-	1	-	-	2	1
totaux	5	17	11	15	1	3	17	35

La question n'ayant pas précisé si le conjoint était ou non néerlandophone, on ne peut tirer de ce tableau qu'une information approximative tendant à montrer que les célibataires ou divorcés sont, au total, tant hommes que femmes, plus nombreux à suivre des cours que les personnes mariées. La disponibilité de temps n'est probablement pas étrangère à cet état de chose.

Si, comme dans le cas précédemment étudié des cours de l'Ambassade de Belgique, la majorité des stagiaires étudiants se trouve, comme il se doit, dans la classe d'âge des moins de 24 ans, cependant, les élèves de Madame de Burnchurch appartiennent moins aux domaines technique et commercial et relèvent davantage du secteur administratif ou libéral.

Tableau N° 7  
Répartition par catégories professionnelles

	étudiants		techn.		commerce		administ.		divers	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
15-24 ans	4	3	-	-	-	-	-	-	-	3
25-34 ans	2	1	-	2	-	1	1	6	2	12
35-44 ans	-	-	-	-	-	-	2	3	3	2
45-54 ans	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
> 54 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1
totaux	6	4	-	2	-	1	4	9	7	19

Tableau N° 8  
Niveaux de formation

	primaire		secondaire		baccal.		supérieur		total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
15-24 a.	-	-	-	1	-	1	4	4	4	6
25-34 a.	-	-	-	1	1	5	4	16	5	22
35-44 a.	1	-	-	-	-	2	1	3	2	5
45-54 a.	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
> 54 a.	-	-	-	-	-	-	2	1	2	1
<b>totaux</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>13</b>	<b>35</b>

Conclusions.

1. L'intérêt pour les cours de néerlandais n'est pas moindre parmi les femmes que parmi les hommes : hommes et femmes se répartissent de façon pratiquement égale dans les cours organisés par l'Ambassade de Belgique, mais la proportion féminine est majoritaire aux cours de Madame de Burnchurch.
2. Sans distinction de sexes, les personnes qui apprennent le néerlandais sont en majorité des jeunes de moins de 35 ans. Pour les cours de l'Ambassade de Belgique, la catégorie dominante à plus de 30 % est constituée par les jeunes femmes de moins de 25 ans. Celles qui se situent dans la classe d'âge des 25-34 ans représentent la catégorie dominante à au moins 40 % des cours de Madame de Burnchurch.
3. Toutefois, si le public est jeune, on note que la majorité des élèves de ces deux cours sont déjà entrés dans la vie professionnelle. Tous les genres de professions semblent être concernés, même si l'on remarque une tendance peut-être plus marquée de la part des hommes engagés dans les professions commerciales (aux cours de l'Ambassade de Belgique du moins).

4. Enfin, la plupart des stagiaires ont une formation de niveau supérieur. Une seule personne n'a que le niveau d'études primaires.

Les écoles privées de langues.

Le nombre des écoles privées de langues, à Paris et dans la région parisienne, a considérablement augmenté durant les dernières années. Ce développement reflète un changement d'attitude, confirmé par ailleurs, des Français à l'égard de l'apprentissage des langues étrangères. Il semble que l'on admette davantage, en effet, une situation où la langue française n'est plus la langue internationale la plus importante et où l'anglais, notamment, devient pratiquement indispensable dans le monde des affaires.

Pour une très large part, le public des écoles privées de langues provient directement des entreprises qui développent des activités à l'échelle internationale. Pour ces dernières, en effet, il peut être très important de disposer d'un personnel maîtrisant une ou plusieurs langues étrangères. Le besoin d'une formation permanente se fait d'autant plus sentir que les langues étrangères ne bénéficient pas, dans l'enseignement secondaire et supérieur français, d'un statut prioritaire. Il est donc rare que la formation initiale produise des personnes effectivement capables de manier correctement, à des fins professionnelles, la ou les langues apprises.

Il va de soi que la demande de formation se porte très majoritairement sur l'anglais. Selon des statistiques établies par deux écoles privées que nous avons interrogées, 85 % de la demande concerne l'anglais, 5 % le français comme langue étrangère, 5 % l'espagnol. Les 5 % restant représentent la part de toutes les autres langues réunies, allant de langues relativement répandues comme l'arabe à des langues "rares" comme le néerlandais.

Notre enquête auprès des écoles privées de langues a nécessité la mise en place d'une méthodologie évidemment différente de celle qui avait pu être utilisée pour les cours donnés sous l'égide des institutions officielles belge et néerlandaise.

1. Nous avons d'abord établi l'inventaire de toutes les écoles de langues établies à Paris et dans la région parisienne.

Nous avons eu recours pour cela :

a) à l'annuaire des téléphones, notamment aux "pages jaunes" (annuaire par professions, édition 1983). Sous la rubrique "Enseignement privé de langues" sont répertoriés les établissements auxquels nous nous intéressions ainsi que des professeurs indépendants. Notre sélection s'est faite en éliminant les catégories suivantes :

- les professeurs indépendants mentionnant une langue spécifique, autre que le néerlandais;
- les écoles mentionnant une liste de langues excluant le néerlandais;

b) aux annonces des écoles de langues relevées dans les journaux, revues, guides d'information, métro et autres;

c) aux inventaires répertoriant les organismes dans lesquels le néerlandais est enseigné. Nous nous sommes, notamment, servis du répertoire établi par l'Association pour le Développement des Etudes Néerlandaises concernant "l'enseignement du néerlandais en France" (1979-80).

d) aux indications fournies par des particuliers qui nous ont fourni des adresses ne figurant ni dans l'annuaire, ni dans les répertoires.

2. Nous avons alors soumis aux écoles ainsi sélectionnées un questionnaire réalisé sous forme d'entretien téléphonique.

Le guide d'entretien était ainsi formulé :

- organisez-vous des cours de néerlandais?
- recevez-vous (beaucoup) de demandes pour ces cours?  
Si oui, combien en recevez-vous par mois? par an?
- employez-vous un professeur de néerlandais en permanence?  
Si oui, sur quelles bases a-t-il été engagé?

- A quelles obligations le professeur est-il confronté dans votre établissement?
- Quel matériel utilisez-vous pour l'enseignement du néerlandais?
- Quelles sont les motivations de vos stagiaires :
  - a) d'ordre personnel : famille ou amis néerlandophones, intérêt culturel;
  - b) d'ordre professionnel : possibilité de promotion, travail dans un pays néerlandophone.
- Le programme des cours est-il standard ou modulé selon les cas?
- Quel est le prix de ces cours?

Dans notre façon d'introduire cet entretien, nous avons tenu compte d'une méfiance que pourrait éventuellement susciter, auprès des écoles privées, un sondage qui aurait été perçu comme destiné à mesurer un "marché" potentiel. L'Institut Néerlandais pouvant être perçu comme un concurrent possible et les écoles privées étant des entreprises à but commercial - avoué ou non - notre enquête aurait pu être considérée comme une sorte d'espionnage économique. En outre, ces écoles sont systématiquement discrètes sur leur propre fonctionnement. Pour lever ces obstacles, nous avons présenté notre recherche comme une étude de type universitaire. Il nous a semblé qu'effectivement nos questions étaient bien accueillies et n'ont pas suscité de méfiance particulière. Dans la plupart des cas, nous avons obtenu une bonne collaboration de nos correspondants, voire très bonne. Seul Berlitz a refusé toute information et nous ne pouvons que suggérer, au moyen de divers recoupements, que son activité est du même ordre de grandeur, en ce qui concerne le néerlandais, que celle d'un organisme comme Language Power.

Le tableau qui suit réunit en les synthétisant les réponses que nous avons reçues, ramenées à leur plus simple expression.

Tableau N°9  
Activité des écoles privées de langues

Organismes	Nombre d'élèves	Période	Motivations principales
Cours Audiovisuel	2	Janv.83	travail
Cétradel	2	82-83	travail
Anima Formation	1	1980	personnelle
Club International Audiovisuel	4	par an	personnelle
Glossa	1	79-83	travail
Kiron Langues	3	80-83	travail
Language Power	15	par an	travail
Language Studies	6	été 83	travail
Swann-Formation	2	82	travail
Télé-Langues	1	83	travail
Unilangues	3	par an	travail
Totale Formation	1	82	-

Il ne nous a pas été possible d'obtenir des informations concernant les professions des stagiaires ni sur les entreprises dans lesquelles ils travaillent. On sait seulement que les écoles privées ne font pratiquement pas de publicité pour leurs cours de néerlandais. C'est parce que les entreprises ont déjà l'occasion de travailler avec ces établissements qu'il s'établit un mini-marché spécifique, en fonction de besoins ponctuels, sur la langue néerlandaise.

Comme il se trouve que, par ailleurs, les cours dispensés sous l'égide de l'Ambassade de Belgique et de l'Institut Néerlandais n'ont pas non plus été annoncés par les voies de la publicité, il n'est pas étonnant que les entreprises ne se soient pas adressées jusqu'à présent à ces institutions.

Il apparaît donc qu'en pratique les choses se passent de la façon suivante : lorsqu'un service de formation d'une entreprise fait régulièrement appel à certaines écoles de langues, c'est à ces mêmes écoles qu'il s'adresse lorsque des employés ont à suivre une formation en néerlandais. Toutes ne sont pas, cependant, en mesure de satisfaire à cette demande. En outre, il est rare qu'elles puissent avoir l'emploi d'un professeur de néerlandais à plein temps. Elles sont donc amenées à recruter des enseignants de façon occasionnelle, soit qu'elles en connaissent auxquels elles peuvent faire appel, soit qu'elles sollicitent l'aide des Ambassades de Belgique ou des Pays-Bas, ou encore celle de l'Institut Néerlandais. C'est ainsi que, durant l'année scolaire 1983-84, l'Institut Néerlandais a reçu huit fois des demandes d'écoles privées à la recherche d'un professeur capable d'assurer un stage intensif de néerlandais, et ceci dans un laps de temps très limité (parfois un à deux jours).

A notre connaissance, seuls Berlitz et Language Power disposent d'un enseignant permanent de néerlandais, ces deux établissements recevant, en effet, la plupart des personnes désireuses d'apprendre cette langue.

POURQUOI LES FRANCAIS APPRENNENT-ILS LE NEERLANDAIS ?

Le questionnaire adressé aux élèves de l'Ambassade de Belgique et à ceux de Madame de Burnchurch comprenait la question suivante: "Vous apprenez actuellement le néerlandais. Pouvez-vous définir les éléments qui ont influencé votre décision d'apprendre cette langue?" Huit réponses possibles étaient proposées qui peuvent être réparties en trois grandes catégories : travail, famille et amis, intérêt pour la langue et pour la culture.

Les tableaux suivants reprennent les réponses à cette question.

Tableau N° 10

Motivations des élèves masculins de l'Ambassade de Belgique

(total : 17)	15-24	25-34	35-44	45-54	Total
Travail/Promotion	-	1	2	-	3
Travail/Nécessité	2	-	1	2	5
Motifs familiaux	1	2	1	-	4
Amis	1	1	-	-	2
Voyages	3	3	4	1	11
Intérêt linguistique	2	4	3	1	10
Intérêt culturel	2	5	4	1	12
Divers	-	-	1	-	1

Commentaire : la motivation la plus répandue semble être l'intérêt porté à la langue et à la culture des Pays-Bas et des Flandres et, éventuellement, la possibilité de voyager dans ces régions. L'emploi n'est signalé comme unique motif d'apprentissage que dans seulement deux cas. Cependant, si l'on additionne les réponses aux deux premières catégories - concernant le travail - il apparaît que la motivation de type professionnel intervient pour presque la moitié des personnes interrogées. Notons que la gratuité des cours avait été mentionnée sous la rubrique "divers".

Tableau N° 11

Motivations des élèves féminins de l'Ambassade de Belgique

	15-24	25-34	35-44	45-54	Total
Travail/Promotion	2	-	-	-	2
Travail/Nécessité	2	1	-	-	3
Motifs familiaux	3	-	-	1	4
Amis	5	2	-	1	8
Voyages	4	2	-	1	7
Intérêt linguistique	6	2	-	-	8
Intérêt culturel	1	2	-	1	4
Divers	1	2	-	-	3

Pour les femmes comme pour les hommes, l'intérêt linguistique et les voyages (prochains ou espérés) constituent une forte motivation à l'étude du néerlandais. En revanche, les femmes semblent être moins motivée que les hommes par un intérêt culturel alors qu'elles citent plus qu'eux l'attraction vers cette langue provoquée par le fait d'avoir des amis néerlandophones.

Tableau N° 12

Motivations des élèves masculins des cours de Madame de Burnchurch

	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	Total
Travail/Promotion	1	1	-	1	1	4
Travail/Nécessité	1	-	2	-	-	3
Motifs familiaux	2	2	-	-	1	5
Amis	-	3	1	1	-	5
Voyages	1	2	3	1	1	8
Intérêt linguistique	1	3	2	1	2	9
Intérêt culturel	3	5	3	1	2	14
Divers	-	-	1	-	1	2

Tableau N° 13  
 Motivations des élèves féminins des cours  
 de Madame de Burnchurch

	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	Total
Travail/Promotion	1	6	1	-	-	8
Travail/Nécessité	-	4	2	-	-	6
Motifs familiaux	5	15	3	1	-	24
Amis	3	9	1	1	1	15
Voyages	3	12	1	1	-	17
Intérêt linguistique	4	8	2	-	1	15
Intérêt culturel	2	7	3	-	1	13
Divers	-	2	-	-	1	3

Chez les élèves de Madame de Burnchurch, la motivation des hommes semble se situer plutôt au niveau culturel et celle des femmes davantage à un niveau d'intérêt personnel : contacts avec la famille ou avec des amis néerlandophones. L'intérêt culturel porté aux Pays-Bas et aux Flandres est cité par 82% des hommes mais par seulement 37% des femmes, alors que le rôle de la famille est un élément important dans la décision d'apprendre le néerlandais pour 68,5% des femmes contre 29,5% des hommes.

Les raisons professionnelles paraissent, à première vue, jouer un rôle très secondaire, ici comme pour les élèves de l'Ambassade de Belgique. Mais si l'on additionne les réponses de la catégorie "promotion" à celles de la catégorie "nécessité", il apparaît que le travail entre en ligne de compte pour 41% des hommes et pour 37% des femmes, ce qui est loin d'être négligeable.

Nous avons déjà signalé que la motivation professionnelle l'emporte nettement si l'on considère les stagiaires des écoles privées de langues. Il s'agit donc d'un public assez nettement différencié de celui qui s'adresse actuellement à l'Ambassade de Belgique ou à l'Institut Néerlandais. Autant dire que le public de ces institutions à caractère public ou officiel pourrait évoluer à la suite d'une présentation différente des cours qui y sont donnés, mettant résolument en évidence un contenu adapté aux besoins de type professionnel.

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FRANCAIS A L'EGARD  
DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ETRANGERES

Il est incontestable que le gouvernement français accorde une grande importance au développement de l'enseignement des langues étrangères et, plus particulièrement, à la diversification des langues enseignées. Depuis 1980, cet intérêt s'est manifesté de façon plus insistante encore, notamment au travers des déclarations des ministres français de l'Education au Conseil de l'Europe et au Conseil des ministres de la Communauté européenne.

En 1980, une commission a été mise en place au sein du Ministère de l'Education, chargée d'apporter des avis et des conseils pour améliorer et intensifier l'enseignement des langues vivantes. Elle était composée de professeurs d'université, de hauts fonctionnaires, de parlementaires, de représentants des entreprises, des syndicats, de la presse et de l'audiovisuel. Cette commission a notamment insisté sur le fait que cet enseignement ne doit pas se limiter au système scolaire et universitaire mais qu'il doit s'étendre jusque dans la vie active par le biais de la formation permanente.

A la suite d'un rapport qu'il avait demandé sur ce sujet à M. René-Pierre GIRARD, Professeur à l'Université de Lyon, Monsieur Alain SAVARY, ministre de l'Education Nationale, a annoncé en janvier 1984, à l'occasion du Salon "Expolangues", le remplacement de cette commission par un organisme permanent appelé "Observatoire des Langues vivantes". L'Observatoire, qui est composé de hauts fonctionnaires de plusieurs ministères concernés (culture, relations extérieures, commerce extérieur, industrie), de membres de l'Inspection générale de l'Education nationale, de représentants des syndicats et des associations de spécialistes, et de personnalités qualifiées, a été mis en place en janvier 1985 et se réunit très régulièrement. Il a pour mission d'analyser les besoins de la France en ce qui concerne la connaissance et la pratique des diverses langues vivantes

et d'émettre des avis et conseils pour l'évolution de la politique du Ministère de l'Education nationale et cette matière, y compris en termes de programmes et de méthodes.

Une brochure officielle, publiée par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) dit, à propos du néerlandais, que cette langue devrait occuper une place de plus en plus importante dans l'enseignement français. Elle cite comme arguments le fait que les pays de langue néerlandaise occupent une grande place dans les contacts que la France entretient avec l'étranger, notamment d'ordre commercial et économique, le dynamisme des populations néerlandophones et la situation géographique de ces pays voisins immédiats de la France. En France, la connaissance du néerlandais est utile non seulement pour l'exercice d'activités relevant du commerce ou du tourisme, mais aussi dans des domaines techniques et scientifiques tels que l'architecture, l'hydraulique, l'électronique, la chimie, l'agronomie, la construction navale, les sciences humaines, etc.

La même brochure souligne le fait que le français est assez largement enseigné dans les pays néerlandophones, ce qui incite à une certaine réciprocité de la part des Français. L'apprentissage du néerlandais peut être considéré comme un complément utile à celui de l'anglais ou de l'allemand, langues qui ont des rapports étroits de parenté avec le néerlandais.

#### CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

L'enseignement extra-scolaire du néerlandais dans la région parisienne ne forme pas un ensemble cohérent. Les diverses institutions qui le dispensent ne sont pratiquement pas informées de leurs activités respectives, soit du fait de leur propre souci de conserver la confidentialité de leurs marchés, soit seulement parce qu'il n'a pas été considéré nécessaire, jusqu'à présent, d'exercer un effort de coordination.

Nul doute que les écoles privées continueront de se tenir à l'écart de tout contrôle extérieur. C'est là leur privilège et aussi leur responsabilité. En revanche, la décision prise par les gouvernements concernés d'unir leurs efforts pour une diffusion plus large du néerlandais à l'étranger ne peut manquer d'avoir pour effet une concertation bien plus étroite que par le passé entre les institutions qui, à Paris, oeuvrent au nom de ces gouvernements. Il apparaît, au terme de cette enquête, que les responsables de l'enseignement du néerlandais à la Fondation Biermans-Lapôtre (Ambassade de Belgique) et à l'Institut Néerlandais sont non seulement disposés à cette concertation mais surtout réellement désireux de mieux coordonner leurs efforts.

La question se pose tout d'abord de savoir s'il convient d'opérer, entre ces deux institutions, un partage des tâches en termes de programmes ou de publics, ou s'il suffit d'une entente générale laissant à chacune le soin de conduire sa propre politique de formation. La solution la plus rationnellement séduisante serait d'établir un programme global d'enseignement de la langue et de la culture néerlandaise, à partir duquel on pourrait déterminer, d'un commun accord, laquelle des deux institutions se chargerait de telle ou telle partie. Ici pourraient être dispensés les cours de débutants et de niveau moyen, là les cours de perfectionnement et de spécialisations. Ici pourraient être reçus les stagiaires isolés, là pourraient être traitées les demandes provenant des entreprises.

Il ne nous semble pas souhaitable, pourtant, que de telles décisions soient prises abstraitement et de façon quasi définitive. Le partage des tâches, s'il doit être opéré, ne peut être valablement fondé que sur les moyens dont disposent l'une et l'autre institution, en locaux et en enseignants notamment. Un processus doit, incontestablement, être mis en route qui conduise à une concertation étroite des deux institutions, facilitant le passage des stagiaires de l'une vers l'autre en tant que de besoin, chacune s'estimant, en tout état de cause, non pas concurrente mais complémentaire de l'autre. Des décisions devront donc être rapidement prises qui engagent l'une et l'autre partie, avec l'aval de leurs autorités respectives et sous l'égide de l'Union Linguistique belgo-néerlandaise.

Parmi ces décisions immédiates, nous croyons pouvoir relever :

- l'unité de base doit-elle continuer à être l'année ou sera-t-elle plutôt le semestre? Nous pencherions pour la deuxième partie de l'alternative, en nous fondant sur l'arrivée relativement massive de nouvelles inscriptions qui se manifestent en janvier, après une première vague d'inscriptions en septembre-octobre.
- peut-on s'accomoder de la disparité présente selon laquelle les cours dispensés à la Fondation Biermans-Lapôtre sont gratuits alors que ceux qui sont donnés à l'Institut Néerlandais sont payants?

Il s'agit là d'un point délicat qui ne peut être réglé par simple entente au niveau des responsables présents à Paris. Notre avis, toutefois, est que la gratuité générale et absolue ne constitue pas la meilleure des politiques dans le contexte parisien. En règle générale, les personnes qui désirent apprendre le néerlandais ne sont pas en détresse économique. Des cas peuvent se présenter méritant considération : chômeurs, étudiants par exemple. Mais d'un autre côté, on admettra sans peine que ce qui est "donné" sera facilement considéré comme "sans valeur", avec les conséquences que l'on peut imaginer sur l'assiduité par exemple,

sur le sérieux accordé au travail personnel, ou encore sur le caractère réellement professionnel de la formation reçue. Notre suggestion serait donc de procéder en deux étapes. D'un côté, établir le coût réel de revient des cours sur la base de la rémunération des enseignants et de l'achat ou l'amortissement des matériels pédagogiques. Il pourrait être judicieux de prendre également en compte divers frais d'organisation, secrétariat, promotion et publicité. D'un autre, fixer le niveau des subventions qui pourraient être accordées au fonctionnement de ces cours. Il serait alors possible de fixer un prix public moyen de telle sorte qu'une certaine marge bénéficiaire puisse être dégagée servant à l'occasion à attribuer des bourses à des stagiaires qui en auraient un réel besoin.

Disposant en permanence d'enseignants qualifiés, l'Ambassade de Belgique et l'Institut Néerlandais ont, sur les écoles privées de langues, un avantage considérable. Pour le prestige même de la langue néerlandaise et pour la qualité des relations entre francophones et néerlandophones, il nous semble capital que de tels établissements prennent pied sur le marché de la formation continue et professionnelle, aujourd'hui trop abandonné à des écoles dont les prestations ne peuvent être contrôlées sur le plan de la qualité. En outre, des activités nouvelles pourraient être créées, telles que l'assistance aux enseignants de néerlandais exerçant dans le système scolaire, la formation ou le recyclage de traducteurs techniques ou commerciaux, ou d'autres. Il est, à cela, une condition : que ces institutions apparaissent comme de véritables établissements d'enseignement, structurés et professionnellement qualifiés. Il n'est pas douteux que, dans cette hypothèse - qui suppose qu'aient été résolues les questions évoquées plus haut, les entreprises de la région parisienne s'adresseraient volontiers à ces institutions dont le prestige pourrait croître rapidement.

Dès que ces accords fondamentaux auront pu être conclus, il y

aura lieu de mettre en place une campagne de publicité ou de promotion commune aux deux institutions. Une brochure ou un dépliant d'information devra être édité présentant les cours, leurs objectifs, leurs programmes et toutes les informations pratiques utiles. Dans la mesure où l'on disposera de moyens financiers suffisants, il pourra être envisagé l'édition d'affichettes à diffuser auprès des comités d'entreprises et dans les centres d'information ouverts au public : bibliothèques, mairies, agences pour l'emploi, etc.

Dans le même temps, un questionnaire-sondage devrait être diffusé dans les entreprises membres de la chambre de commerce belgo-luxembourgeoise et de la chambre de commerce franco-néerlandaise. Les réponses à ce questionnaires pourront être traitées par l'Association pour le développement des études néerlandaises. Elles permettront probablement de découvrir des demandes potentielles jusqu'alors négligées tandis qu'un nouvel envoi de dépliants, à destination des entreprises ayant répondu de façon positive au sondage, sera susceptible d'amener de nouvelles inscriptions et de créer ainsi un "marché" durable.